



## 14ème législature

<b>Question N° : 101421</b>	De <b>M. Nicolas Bays</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> > politique à l'égard des femmes	<b>Analyse</b> > espace public. libre circulation. réglementation.
Question publiée au JO le : <b>20/12/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Nicolas Bays attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que dans certains quartiers les femmes se trouvent exclues de certains lieux publics ou n'ont pas le droit de pénétrer dans certains établissements recevant du public, tacitement réservés aux hommes, au nom de règles religieuses qui rejettent la mixité. Les dogmes religieux ne sont en aucun cas supérieurs aux lois républicaines et la lutte contre l'islamisme radical passe également par le refus de ce genre de pratiques. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures sont prévues par l'État pour faire respecter la loi républicaine ainsi que le droit des femmes concernées d'aller et venir à leur guise dans l'espace public.